

## ➤ Exploitations viticoles :

- ✓ avoir signé la **charte qualité d'accueil** du CIVC
- ✓ être **ouvert au minimum de Pâques à la Toussaint et accueillir le samedi et/ou le dimanche**, ou au moins sur rendez-vous
- ✓ proposer une **visite comprenant au moins une dégustation commentée**.  
La prestation peut être gratuite ou payante
- ✓ proposer la **vente à la propriété à partir de une bouteille** et proposer la **livraison en France et à l'international**
- ✓ pratiquer **au moins une langue étrangère**
- ✓ disposer des **crachoirs** dans la salle de dégustation ouverte au public, afin de familiariser le plus grand nombre à la modération
- ✓ communiquer sur la marque et sur les prestataires labellisés et participer aux actions entreprises par le réseau
- ✓ avoir un site internet ou être référencé sur le site web d'un institutionnel local
- ✓ proposer au moins **deux des « plus » suivants** :
  - une prestation adaptée pour la clientèle familiale : jeux pour enfants, jus de fruits,...
  - une prestation adaptée pour les groupes
  - une prestation adaptée à la clientèle handicapée (label « Tourisme & Handicap »)
  - une découverte guidée des vignes
  - des initiations ou des stages de dégustation
  - un site internet traduit en une langue étrangère au moins
  - vente de vin de la propriété en ligne
  - une production biologique : label AB, EcoCert, Haute Valeur Environnementale...



© J. Guillard / CDT Marne